

Vous pouvez également inscrire votre enfant en ligne, sur le Portail Familles de la Ville, et transmettre directement les pièces justificatives dématérialisées. Connectez-vous sur www.annecy.fr et retrouvez toutes les démarches pratiques du portail familles : réservations, modifications de planning, paiements...

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Adresse : _____ Sexe : Garçon Fille
 Code Postal : _____ Ville : _____ N° CAF / MSA : _____
 Nom de l'établissement scolaire : _____ Classe : _____ Élémentaire Maternelle

RESPONSABLE LÉGAL 1 DE L'ENFANT	RESPONSABLE LÉGAL 2 DE L'ENFANT
Nom et Prénom : _____	Nom et Prénom : _____
Adresse si différente de celle de l'enfant : _____	Adresse si différente de celle de l'enfant : _____
Tél domicile : _____ Tél travail : _____	Tél domicile : _____ Tél travail : _____
Tél portable : _____	Tél portable : _____
Email : _____	Email : _____
Situation familiale des responsables légaux de l'enfant : <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Monoparental Personne à contacter en premier : <input type="checkbox"/> Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Les 2	

TEMPS MERIDIEN (MIDI)

Menu alternatif sans porc oui non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Si troubles de la santé, merci de prendre contact avec le responsable de la structure d'accueil

Troubles de santé (maladie, handicap...) oui non Si oui, lesquels :

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place afin d'améliorer l'accueil des enfants porteurs de troubles de la santé (asthme, allergie alimentaire, épilepsie...) s'il y a nécessité d'un aménagement, d'une prise de traitement médical ou d'un protocole d'urgence*. Il s'applique à tous les lieux d'accueil fréquentés par l'enfant. Il doit être renouvelé chaque année.

Allergie(s) alimentaire(s) oui non Si oui, laquelle / lesquelles :

Toute allergie alimentaire doit obligatoirement être signalée au moment de l'inscription* afin de déterminer l'accueil le plus adapté à la restauration scolaire (Menu habituel, menu habituel avec éviction ou panier repas)

Autres Allergies (médicamenteuse...) oui non Si oui, lesquelles :

Votre enfant a-t-il besoin d'un PAI ? oui non Joindre le PAI s'il est déjà rédigé*

Les vaccins obligatoires sont-ils à jour ? oui non **Joindre une copie des pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant**

***Plus d'infos sur la plaquette « PAI » ou sur le Portail familles/Infos Pratiques/PAI**

PERSONNES TIERCES (+ 16 ANS) AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT OU À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Pièce d'identité à présenter obligatoirement pour récupérer l'enfant

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Téléphone
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Assurance : en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous demander une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté. Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident.

<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fermeture de l'accueil périscolaire
<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fermeture du centre de loisirs ou de l'espace jeunes
<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fin de l'activité sportive municipale
<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	la Ville à m'envoyer des informations par mail concernant les accueils périscolaires et de loisirs municipaux et les activités sportives municipales
<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	la Ville à m'envoyer des informations par SMS concernant les accueils périscolaires et de loisirs municipaux et les activités sportives municipales
<input type="checkbox"/> J'autorise	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas	la prise et la diffusion d'images de mon enfant, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sur tous les supports que peut utiliser la Ville d'Annecy (flyers, dépliants, site internet...) pour la promotion des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales. Cette utilisation exclut toute utilisation commerciale. Ces images pourront être exploitées et utilisées pour une durée de 10 ans intégralement ou par extraits. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux archives municipales.

en cochant cette case, je consens à ce que les informations complétées dans ce formulaire soient utilisées par les agents habilités de la Ville d'Annecy afin d'assurer une bonne prise en charge de l'enfant dans le cadre des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales. Les données à caractère personnel collectées sont conservées au plus tard trois ans à compter de la fin des prestations concernées.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande auprès du Délégué à la Protection des Données de la Ville d'Annecy (par courrier : Mairie d'Annecy, A l'attention du Délégué à la Protection des Données personnelles, Esplanade de l'hôtel-de-ville - BP 2305 - 74011 Annecy cedex ; par courriel : donnees.personnelles@annecy.fr). Pour plus d'informations concernant l'exercice de vos droits, veuillez consulter les mentions légales sur le site internet de la Ville d'Annecy à l'adresse <https://www.annecy.fr/12-mentions-legales.htm>.

Je soussigné(e) : _____ responsable légal(e) de l'enfant, atteste que mon enfant possède une assurance pour les activités périscolaires et extrascolaires et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise le responsable de la structure à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Par la signature de cette fiche de renseignement, je m'engage à respecter le règlement intérieur des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales.

Date : / / 20

Signature des responsables légaux de l'enfant :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pièces à fournir pour tous :

- La fiche de renseignements dûment complétée et signée par le représentant légal de l'enfant (pour le tuteur : présentation d'un justificatif) ou via le formulaire en ligne du Portail Famille.
- La copie d'un justificatif de domicile récent, datant de moins de 3 mois (seuls sont acceptés : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe, d'abonnement Internet, quittance de loyer datée).
- En cas d'hébergement par un tiers, la copie de l'attestation de placement si hébergement d'un mineur de moins de 14 ans en famille d'accueil et/ou une attestation sur l'honneur du tiers hébergeant, accompagnée de la copie d'un justificatif de domicile de cet hébergeant et de la copie de sa pièce d'identité.
- En cas de scolarisation dans une classe spécialisée ou une classe à horaires aménagés et uniquement pour les familles non domiciliées à Annecy, un justificatif attestant de cette scolarisation en vue de bénéficier du tarif « Annecy ».
- La copie du justificatif fiscal de l'année N-1, où sont indiqués le revenu fiscal de référence et le nombre de parts si vous souhaitez que votre revenu soit pris en compte pour le calcul du tarif.

Si l'inscription a lieu avant le 20 juillet, fournir votre Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu de l'année N-1 ; si elle a lieu après, fournir votre Avis d'imposition N-1. Dans les deux cas, fournir tous les justificatifs fiscaux du foyer de vie habituel de l'enfant, donc des deux foyers de vie en cas de garde alternée. En cas de garde alternée et de famille recomposée, fournir les justificatifs fiscaux de chaque parent de l'enfant et ceux des nouveaux compagnons de chaque parent.

NB : si les justificatifs fiscaux ne sont pas transmis, le tarif maximum est appliqué.

- Pour les parents frontaliers, la copie de l'avis d'imposition français fait foi des activités effectuées hors territoire (sans présentation de ce document, application du tarif maximal).
- Pour les familles venant de l'étranger : fournir un document officiel, traduit, indiquant précisément le nombre de parts et le revenu fiscal.
- Le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), pour mettre en place un prélèvement automatique.
- En cas de garde alternée et pour toute demande de factures séparées, la copie du jugement de garde séparée ou l'accord écrit des 2 parents.

Pièces supplémentaires à fournir pour les centres de loisirs municipaux et les activités sportives municipales :

- La copie du livret de famille.
- Pour les centres de loisirs uniquement : la copie des pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant.
- Pour l'activité Jardin d'eau uniquement : un certificat médical, de moins de 3 mois et valide 1 an, ne contre-indiquant pas la pratique de la natation pour l'enfant inscrit.
- Pour les activités en Piscine uniquement : le livret de natation.
- Pour les activités nautiques uniquement : le test Savoir NAGER 25 m et S'IMMERGER ou un test nautique des accueils collectifs de mineurs ou le niveau perfectionnement si vous l'avez. *Les tests peuvent être passés sans prise de rendez-vous dans toutes les piscines de la Ville. Le coût à votre charge est celui de l'entrée en piscine.*